

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 10 AVRIL 2017**

**L'AN DEUX MIL DIX SEPT, LUNDI 10 AVRIL A VINGT HEURES TRENTE MINUTES**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel PAVARD, Maire.

<u>Etaients présents</u>	M. PAVARD, M. DEGOULET, Mme PROVOTS, M. DESPRES, M. BLANCHET, Mme LANGLAIS, M. LENFANT, M. LEFEUVRE, Mme MOREAU-TONNELIER, Mme RACAPE.
<u>Absents-excuses</u>	M. THORETON donne pouvoir à M. DEGOULET M. VIVIER
<u>Absente</u>	Mme LIEBLE
<u>Secrétaires de séance</u>	Mme PROVOTS - Mme VIEL

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 27 mars 2017
- Désignation du secrétaire de séance

**M. le Maire propose trois ajouts à l'ordre du jour, acceptés à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- 1- Convention avec le CAUE : Conseils pour l'organisation de la procédure de sélection d'un maître d'œuvre pour la requalification du centre bourg,
- 2- Motion contre le projet d'horaires TER,
- 3- Convention d'occupation domaniale de répéteurs.

**Finances**

1. Taux des taxes communales 2017
2. Budget Assainissement 2017
3. Budget Commune 2017
4. Budget « Lotissement des Trois-Chênes » 2017
5. Subventions aux associations
6. Tarifs communaux
  - a. Salle des Fêtes
  - b. Périscolaire
  - c. Cantine
  - d. Cimetière
7. Indemnités des élus
8. Admission en non-valeur
9. Dépenses d'investissement

**Affaires générales**

10. Requalification du centre-bourg : Avis du Conseil municipal sur l'étude exploratoire du CAUE
11. Convention avec le CAUE : Conseils pour l'organisation de la procédure de sélection d'un maître d'œuvre pour la requalification du centre bourg

12. Recrutement d'un adjoint d'animation pour un remplacement
13. Adhésion à l'association des Maires de France de la Sarthe
14. Adhésion à l'association des Maires ruraux de la Sarthe
15. Elections législatives : Bureau et permanences
16. Motion contre le projet d'horaires TER
17. Convention d'occupation domaniale de répéteurs

### **Comptes-rendus des commissions**

18. Commissions communautaires
19. Commissions communales

### **Questions diverses**

#### **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 mars 2017**

**Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 27 mars 2017 à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **1. Taux des taxes communales 2017**

##### **Délibération n° 1004201701**

Sur avis de la commission « Finances », M. Le Maire propose de relever les taux d'imposition de 1 %, soit l'évolution suivante :

	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Taxe d'habitation	15.01 %	15.16 %
Taxe foncière (bâti)	20.21 %	20.41 %
Taxe foncière (non bâti)	37.99 %	38.37 %

**A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire pour l'exécution de la présente décision.**

#### **2. Vote du budget Assainissement 2017**

##### **Délibération n°1004201702**

**Le Conseil municipal vote, à l'unanimité des présents et représentés, le budget primitif Assainissement de l'exercice 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 69 052 Euros et en recettes et en dépenses d'investissement à 47 046 Euros.**

#### **3. Vote du budget Commune 2017**

##### **Délibération n° 1004201703**

M. DEGOULET fait une synthèse du tableau d'analyse financière transmis par le Receveur de La Suze M. Michel TERRIER portant sur l'exercice 2016.

### **Fonctionnement 2016**

Le tableau, distribué aux élus, fait apparaître une hausse des produits de Fonctionnement de 0,81 % et une baisse des charges de Fonctionnement de 2,05 %.

Le résultat de la section de Fonctionnement est positif de 71 554 euros, en hausse de 24,47 %. C'est une progression importante, plus encore si l'on prend le résultat de 2014 (18 584 euros) ou encore de 2013 (21 165 euros). Cela reste bien en-deçà des résultats des communes de la même strate : en euros par habitant, Chemiré-le-Gaudin a un résultat comptable de 74 euros pour 132 euros au niveau départemental. Si l'on regarde le détail, en recettes, c'est la charge financière de la Communauté de Communes qui pèse (elle coûte 73 euros par habitant là où elle rapporte 33 euros aux communes du département dans la même strate). Cela démontre l'urgence d'une révision du pacte financier et fiscal de la Communauté de Communes (pourtant prévu en 2015). Enfin, les impôts directs rapportent moins à Chemiré que dans le reste de la strate (244 euros par habitant pour 262 au niveau départemental). L'explication vient davantage de la valeur locative des maisons que des taux appliqués. Le mauvais classement de certaines maisons est un autre élément d'explication.

En dépenses, l'ensemble est un peu plus élevé que pour la strate départementale, même s'il est en baisse. La part la plus importante revient au personnel pour 248 438 euros, légèrement au-dessus de la moyenne de la strate.

### **Investissement 2016**

L'investissement a été caractérisé en 2016 par la faiblesse des recettes : elles sont de 95 euros par habitant pour 227 euros en moyenne pour la strate. Pourtant, l'intégralité des excédents est reversée en Investissement depuis 2014. La commune ayant peu investi en 2014, le retour de TVA (deux ans plus tard) a été très faible.

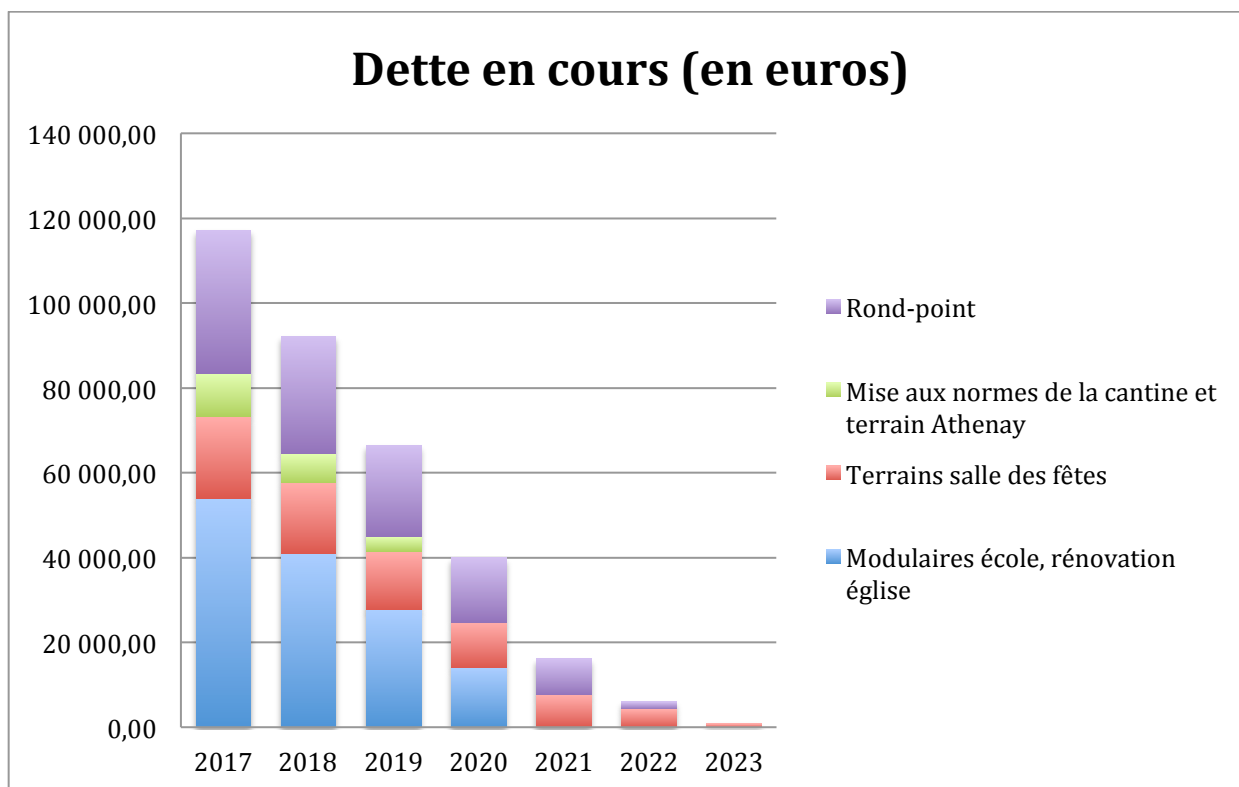
En dépenses, l'année 2016 a été marquée par des remboursements d'emprunts, nettement au-dessus de la moyenne de la strate.

### **Auto-financement**

La capacité d'auto-financement reste négative (-17 562 euros), mais cela est normal étant donné les remboursements anticipés d'emprunts. Le Trésor public précise que la Capacité d'Auto-Financement nette hors remboursement anticipé d'emprunt est de 50 438 euros. Elle progresse nettement (12 533 euros hors remboursement anticipé d'emprunt en 2015).

### **Dettes**

La dette a baissé de 39,55 % en 2016, passant de 233 641 euros en capital d'emprunts restant dû en 2015 à 141 242 euros. Elle est de 145 euros par habitant au 31 décembre 2016, pour une moyenne de la strate de 518 euros.



## Budget commune 2017

BP 2016 = Budget primitif 2016

CA 2016 = Compte administratif 2016 (ce qui a été effectivement réalisé)

BP 2017 = Budget primitif 2017

## Fonctionnement

### → Recettes

COMPTES	BP 2016	CA 2016	BP 2017
CHAPITRE 70 REDEVANCES	55 180	56 121,93	58 780
CHAPITRE 73 CONTRIBUTIONS	291 668	278 966,94	284 761
CHAPITRE 74 DOTATIONS	249 000	263 265	262 100
CHAPITRE 75 (location salle des fêtes)	9 000,00	11 752,34	9 000
CHAPITRE 013 REMB. SALAIRES	19 500,00	13 371,56	8 000
CHAPITRE 77 PRODUITS EXCEPT.	0,00	498,76	0,00
<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>624 348,00</b>	<b>623 976,53</b>	<b>622 641,00</b>

### → Dépenses

COMPTES	BP 2016	CA 2016	BP 2017
CHAPITRE 011 GESTIONS COURANTES	176 286	158 317,36	178 900
CHAPITRE 012 FRAIS PERSONNELS	282 583	261 809,62	287 014

CHAPITRE 65 (indemnités, cotisations à différents organismes)	52 300	50 625,10	51 687
CHAPITRE 66 (intérêts d'emprunts)	6 282	6 268,97	4 500
CHAPITRE 67 CHARGES EXCEPT.	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 042 (dotation aux amortissements)	2 283	2 282,81	1 608
CHAPITRE 014 (attribution de compensation et dégrèvement jeunes agriculteurs)	75 000	73 119	74 368
023 Virement en investissement	29 614	0,00	24 564
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>624 348,00</b>	<b>552 422,86</b>	<b>622 641,00</b>

## Investissement

### → Recettes

COMPTES	BP 2016	CA 2016	BP 2017
Excédent de fonctionnement Capitalisé	57 487,94	57 487,94	71 553,67
FCTVA	2 999,93	5 886,03	2 999,69
T.L.E.	15 000	13 440,32	0,00
Taxe d'aménagement	0,00	12 317,46	26 000
Frais liés à la réalisation documents urba	2 283	2 282,81	1 608
Résultat d'investissement reporté	53 326,13	53 326,13	14 940,64
Virement du fonctionnement	29 614	0,00	24 564
<b>TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>160 711,00</b>	<b>145 433,69</b>	<b>141 666,00</b>

### → Dépenses

COMPTES	BP 2016	CA 2016	BP 2017
Déficit Investissement Reporté	0,00	0,00	0,00
Emprunts commune	23 398	23 398,58	24 500
Remboursement anticipé	68 000	68 000,00	0,00
Frais d'études, d'élab docs urba	0,00	0,00	3 000
Frais d'études	0,00	0,00	0,00
Concessions et droits similaires	4 000	3 663,60	6 000
Terrains nus	0,00	0,00	0,00
Plantations d'arbres et arbustes	0,00	0,00	0,00
Autres agencements aménagements	2 000	2 018,88	4 400
Bâtiments scolaires	8 500	9 255,58	29 400
Equipement du cimetière	1 000	590	2 300
Autres Bâtiments publics	11 313	2 174,80	20 400
Réseaux de voiries	10 500	5 210,64	32 000
Installations de voirie	19 000	4 035,55	16 500
Autres réseaux	0,00	0,00	0,00
Matériel roulant	10 000	8 575,94	0,00
Autres matériel et outillage de voirie	1 000	936,17	666
Matériel de bureau et mat informatique	2 000	2 551,11	2 500

<i>Mobilier</i>	0,00	82,20	0,00
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	0,00	0,00	0,00
<i>Titres de participation</i>	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>160 711,00</b>	<b>130 493,05</b>	<b>141 666,00</b>

M. Le Maire propose de passer au vote du budget.

**Le Conseil municipal vote, à l'unanimité des présents et représentés, le budget primitif de la Commune de l'exercice 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 622 641 euros, et en recettes et en dépenses d'investissement à 141 666 Euros.**

#### **4. Vote du budget « lotissement des Trois-Chênes » 2017**

##### **Délibération n°1004201704**

**Le Conseil municipal vote, à l'unanimité des présents et représentés, le budget primitif du Lotissement les Trois-Chênes de l'exercice 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 225 537,19 euros et en recettes et en dépenses d'investissement à 128 886,24 euros.**

#### **5. Subventions aux associations**

##### **Délibération n°1004201705**

M. Le Maire rappelle au Conseil municipal que 4 500 euros ont été inscrits au compte 65741 du budget primitif 2017. Conformément à l'engagement pris avec l'association « Comité de jumelage Pengakro », une ligne spécifique a été créée dans le budget (n°65 742).

Les associations qui n'apparaissent pas n'ont pas demandé de subvention.

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT qui indique que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires », à chaque fois qu'un conseiller est membre ou intéressé dans une association, il n'a pas participé au débat et au vote.

Le Conseil municipal se prononce sur chacune des demandes à partir des propositions de la commission « Finances ».

##### **- Association du Foot de Chemiré-le-Gaudin (AFCG)**

M. DEGOULET ne participe ni au débat, ni au vote.

<b>Association</b>	<b>Subvention 2016</b>	<b>Subvention proposée par la commission « Finances »</b>
<b>AFCG</b>	800 euros	500 euros

**- Génération Mouvements**

MM. BLANCHET et LENFANT ne participent ni au débat, ni au vote.

Association	Subvention 2016	Subvention proposée par la commission « Finances »
Génération Mouvements	150 euros	150 euros

**- Association Culturelle Cantonale (ACC)**

Mme MOREAU-TONNELIER ne participe ni au débat, ni au vote.

Association	Subvention 2016	Subvention proposée par la commission « Finances »
Association Culturelle Cantonale (ACC)	150 euros	152 euros

**- Association Pengakro**

Mme LANGLAIS et M. LENFANT ne participent ni au débat, ni au vote.

Association	Subvention 2016	Subvention proposée par la commission « Finances »
Association Pengakro	300 euros	300 euros

**- Les Bipèdes gaudinois**

Association	Subvention 2016	Subvention proposée par la commission « Finances »
Bipèdes gaudinois	200 euros	200 euros

**- Comité des fêtes**

Mme PROVOTS ne participe ni au débat, ni au vote.

Association	Subvention 2016	Subvention proposée par la commission « Finances »
Comité des fêtes	400 euros	500 euros

**- Foyer rural**

Association	Subvention 2016	Subvention proposée par la commission « Finances »
Foyer rural	920 euros	500 euros

**- UNC-AFN**

<b>Association</b>	<b>Subvention 2016</b>	<b>Subvention proposée par la commission « Finances »</b>
UNC-AFN	110 euros	110 euros

**- Les Sœurs Gaz'Elles**

<b>Association</b>	<b>Subvention 2016</b>	<b>Subvention proposée par la commission « Finances »</b>
LES SŒURS GAZ'ELLES	//	200 euros

La commission « Finances » demande que cette subvention soit accordée en échanges de contreparties : présentation du véhicule aux habitants, compte-rendu de l'expérience selon des modalités à préciser.

La commission « Finances » propose de subventionner à hauteur de 100 euros la Ludothèque de La Suze, qui se trouve en difficulté financière. Cette structure est profitable à l'accueil périscolaire et aux assistantes maternelles.

Sur proposition de la commission « Finances », Le Conseil municipal maintient la subvention accordée aux voyages linguistiques des collégiens à hauteur de 30 euros par enfant. Le dispositif est élargi aux lycéens pour la même somme.

**Les différentes subventions ont à chaque fois été acceptées à l'unanimité des membres présents et représentés. Le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.**

**6. Tarifs communaux 2017**

**Délibération n°1004201706**

La commission « Finances » préconise de ne pas augmenter les tarifs en 2018. Soit :

**TARIFS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2018**

**Pour les habitants de Chemiré-le-Gaudin**

**Location de la Grande Salle 120 personnes**

Mariage, Banquet (week-end et jours fériés) : 260 Euros (acompte de 52 euros)

Après-midi ou soir en semaine : 110 Euros (acompte de 22 euros)

Location de moins de 4h : 80 Euros (acompte de 16 euros)

**Location de la Petite Salle 45 personnes**

Mariage, Banquet (week-end et jours fériés) : 175 Euros (acompte de 35 euros)

Après-midi ou soir en semaine : 72 Euros (acompte de 14.40 euros)

Location de moins de 4h : 60 Euros (acompte de 12 euros)



**Pour les habitants hors commune**

**Location de la Grande Salle 120 personnes**

Mariage, Banquet (week-end et jours fériés) :	300 Euros	(acompte de 60 euros)
Après-midi ou soir en semaine	: 125 Euros	(acompte de 25 euros)
Location de moins de 4h	: 80 Euros	(acompte de 16 euros)

**Location de la Petite Salle 45 personnes**

Mariage, Banquet (week-end et jours fériés) :	205 Euros	(acompte de 41 euros)
Après-midi ou soir en semaine	: 85 Euros	(acompte de 17 euros)
Location de moins de 4h	: 60 Euros	(acompte de 12 euros)

M. Le Maire rappelle au Conseil municipal que la salle est prêtée gracieusement aux Chemiréens lors des décès sur la Commune.

**Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés les propositions de la commission et donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.**

**a. Périscolaire**

**Délibération n°1004201707**

M. DEGOULET présente les résultats pour 2016 :

**- Coût global du périscolaire : 16 119,69 euros**

Recettes : Subvention de la CAF : 2 364,33 euros / Usagers : 7 955,70 euros / Reste à charge pour la commune : 5 799,43 euros

**- Coût global de l'ALSH : 7 865,31 euros**

Recettes : Subvention de la CAF : 995,34 euros / Usagers : 3 217,85 euros / Reste à charge pour la commune : 3 652,12 euros

**- Coût des TAP : 17 265 euros**

Recettes : Subvention de la CAF : 4 351,83 euros / Subvention de l'Etat (Fonds d'amorçage Réforme des rythmes scolaires) : 10 350 euros / Usagers : 0 euro / Reste à charge pour la commune : 2 563,17 euros

La baisse de fréquentation explique la hausse du reste à charge pour la commune.

**→ TAP**

Pour l'année scolaire 2017-2018, la commission « Ecole et Jeunesse » préconise le maintien de la gratuité.

**Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés les propositions de la commission et donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.**

→ **Accueil périscolaire du mercredi après-midi :**

Pour l'année scolaire 2017-2018, la commission « Ecole et Jeunesse » propose de ne pas augmenter les tarifs de l'accueil périscolaire pour la deuxième année consécutive, soit :

<b>Accueil périscolaire du mercredi après-midi, de 12h30 à 18h30</b>	<b>La demi-journée, de 12h30 à 18h30</b>
<b>1<sup>er</sup> taux (quotient familial &gt; 900 euros)</b>	Pas de hausse : 9.44 €
<b>2<sup>ème</sup> taux (quotient familial &lt; 900 euros)</b>	Pas de hausse : 8.99 €

**Rappel : aucun départ définitif avant 16h30**

<b>Accueil Périscolaire du matin et du soir</b>	<b>Heure</b>	<b>1/2 heure</b>
<b>1<sup>er</sup> taux (quotient familial &gt; 900 euros)</b>	Pas de hausse : 2.34 €	Pas de hausse : 1.17 €
<b>2<sup>ème</sup> taux (quotient familial &lt; 900 euros)</b>	Pas de hausse : 2.24 €	Pas de hausse : 1.12 €

**Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés les propositions de la commission et donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.**

**b. Cantine**

**Délibération n°1004201708**

Pour l'année scolaire 2017-2018, la commission « Ecole et Jeunesse » préconise de répercuter l'augmentation de 2 % pratiquée par le prestataire en août 2016. Il est également prudent d'anticiper une hausse qui pourrait suivre l'appel d'offres qui aura lieu d'ici la rentrée prochaine.

<b>Cantine</b>	
<b>2<sup>ème</sup> taux (quotient familial &lt; 900 euros)</b>	<b>3.11 + 2% = 3.17 €</b>
<b>1<sup>er</sup> taux (quotient familial &gt; 900 euros)</b>	<b>3.20 + 2% = 3.26 €</b>
<b>Tarif Adulte</b>	<b>3,76 + 2% = 3.83 €</b>

**Rappel : Tout repas non-décommandé au moins 48h à l'avance (hors week-end) est dû.**

**Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés les propositions de la commission et donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.**

### **c. Cimetière**

#### **Délibération n°1004201709**

Pour 2018, la commission « Finances » préconise de ne pas augmenter les tarifs.

#### **Tarif concession**

Emplacement de cimetière pour 50 ans : 160 Euros

#### **Tarif case columbarium**

Prix de revient d'une case + concession à 160 Euros pour 50 ans

**Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés les propositions de la commission et donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.**

### **7. Indemnités des élus**

#### **Délibération n°1004201710**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022 points. Cela résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1<sup>er</sup> janvier 2017),
- La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1<sup>er</sup> février 2017.

M. Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de modifier la délibération n°1504201405 du 15 avril 2014 et qu'il convient de viser l'indice brut terminal de la fonction publique. Les taux sont inchangés : 31 % pour le Maire et 8,25 % pour les Adjoints.

**A l'unanimité des membres présents et représentés, M. Le Maire et ses adjoints ne participant pas au vote, le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.**

### **8. Admission en non-valeur**

#### **Délibération n°1004201711**

M. le Trésorier de La Suze-sur-Sarthe informe la commune qu'une créance est irrécouvrable du fait que les redevables sont insolvables et introuvables malgré les recherches. Il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires le

recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article « 6541 Créances admises en non-valeur » à l'appui de la décision du conseil municipal.

La présente délibération concerne l'admission en non-valeur d'un titre de recettes datant de 2010 pour un montant global de 11,20 € (impayés Accueil périscolaire), présenté à la date du 27 mars 2017 (liste n°2705640515).

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

En conséquence, le Conseil Municipal doit statuer sur l'admission de cette créance. Suite à cette délibération, un mandat sera émis à l'article 6541 « créances admises en non-valeur ».

M. le Maire propose d'admettre en non-valeur la somme de 11,20 € selon l'état du 27 mars 2017 (liste n°2705640515) transmis par le Trésor public.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés**

- **Décide** d'admettre en non-valeur – article 6541 la somme de 11,20 €,
- **Autorise** M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

## **9. Dépenses d'investissement**

### **Délibération n°1004201712**

- Matériels pour les élections : 686,40 euros TTC (Isoloirs, dont un adapté aux personnes à mobilité réduite, une urne)

- Colas : 3 467,99 euros TTC (reliquat des travaux de janvier)

**A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.**

## **10. Requalification du centre-bourg: Avis du Conseil municipal sur l'étude exploratoire du CAUE**

### **Délibération n°1004201713**

Le CAUE de la Sarthe a présenté aux élus le 5 avril 2017 le résultat de l'étude exploratoire menée dans le cadre du projet de requalification du centre-bourg pour lequel il avait été mandaté par le Conseil municipal.

Le document présenté fait un état des lieux précis de l'existant et des contraintes : stationnement, dénivelé, accès piétons, en particulier pour les personnes à mobilité réduite. Il prend en compte les problématiques discutées en amont par les élus :

- Favoriser un centre-bourg apaisé pour une bonne cohabitation entre les différents usagers (piétons, cyclistes, véhicules),
- Avoir un centre-bourg attrayant et valorisant les commerces.

Les aménagements proposés par le CAUE se donnent les objectifs suivants :

- Rendre la place aux circulations douces avec requalification des circulations piétonnes et mises en accessibilité PMR sur l'ensemble du site,
- Amélioration de la visibilité pour les automobilistes en mettant à sens unique l'allée Ringiard,
- Mise en valeur des entrées des commerces par l'aménagement des stationnements en retrait des façades et la plantation de massifs séparant l'espace véhicule de l'espace piéton,
- Identification du cœur de bourg par la mise en œuvre d'un aménagement particulier grâce à une réflexion sur les revêtements de sol permettant de hiérarchiser les espaces davantage dédiés aux piétons, aux véhicules, commerces ou église.

Les élus qui ont participé à cette réunion et écouté les explications du CAUE considèrent que les orientations proposées vont dans le bon sens. Il convient maintenant de choisir la maîtrise d'œuvre pour avoir des propositions concrètes de réalisations.

**A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal donne un avis positif à l'étude exploratoire présentée par le CAUE et souhaite poursuivre ce projet.**

#### **11. Convention avec le CAUE : Conseils pour l'organisation de la procédure de sélection d'un maître d'œuvre pour la requalification du centre bourg**

##### **Délibération n°1004201714**

Suite à l'avis porté par le Conseil municipal sur l'étude exploratoire présentée par le CAUE de la Sarthe, M. Le Maire propose de passer une nouvelle convention qui se donne pour objet une mission d'accompagnement de la commune de Chemiré-le-Gaudin dans la définition de ses actions d'amélioration du cadre de vie, visant plus particulièrement l'organisation de la procédure de sélection d'un maître d'œuvre pour la requalification du centre bourg.

Pour la réalisation des objectifs de la présente convention les signataires conviennent d'une mise en commun de leurs moyens.

a) Le CAUE apporte son savoir-faire et l'ensemble de son expérience de conseils aux collectivités en matière de patrimoine rural et urbain.

Il se traduira par :

- La présentation de la procédure adaptée (selon code des marchés publics),
- L'accompagnement pour la rédaction de l'avis d'appel public à la concurrence,
- L'organisation du 1<sup>er</sup> jury pour la sélection d'au moins 3 candidats admis à une audition,
- L'organisation de la séance d'audition successive des trois candidats (au moins),
- Le premier dialogue avec le maître d'œuvre choisi.

Pièces transmises : dossier comprenant le règlement de la consultation, l'avis d'appel public à la concurrence et l'échéancier.

Cette mission n'a pas vocation opérationnelle mais a simplement pour but d'éclairer une décision, d'en étudier la faisabilité avant le recours à un homme de l'Art. Le CAUE assume, sur ses fonds propres, l'ensemble des dépenses prévisionnelles engagées et nécessaires à la réalisation des objectifs de la présente convention.

Pour toutes les questions posées, le CAUE se comportera en conseiller loyal et honnête mettant toute sa compétence et sa diligence au développement du projet dans les délais communément arrêtés.

b) La commune de Chemiré-le-Gaudin apporte une participation volontaire de 1 000 euros (mille euros) au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE de la Sarthe. Cette participation est sans rapport avec le niveau de dépenses engagées par le CAUE au titre de la présente convention. La commune de Chemiré-le-Gaudin mettra à la disposition du CAUE tous documents ou éléments de connaissance ou compétences internes lui permettant d'exercer sa mission de service public.

**A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal autorise M. Le Maire (ou son représentant) à signer la convention et lui donne toutes délégations utiles pour l'exécution de la présente décision.**

## **12. Recrutement d'un adjoint d'animation pour un remplacement**

### **Délibération n°1004201715**

M. DEGOULET informe le Conseil municipal que l'arrêt maladie d'un agent contractuel intervenant sur les temps des TAP est prolongé. Il convient donc d'autoriser M. le Maire à signer les arrêtés de remplacement pour un nouvel agent contractuel autant que nécessaire.

**A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.**

### **13. Adhésion à l'association des Maires de France de la Sarthe**

#### **Délibération n°1004201716**

M. Le Maire propose de renouveler l'adhésion à l'Association des Maires de France de la Sarthe pour l'année 2017. Le coût est de 270,83 euros.

**A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.**

### **14. Adhésion à l'association des Maires ruraux de la Sarthe**

#### **Délibération n°1004201717**

M. Le Maire propose de renouveler l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de la Sarthe pour l'année 2017. Le coût est de 110 euros.

**Par 5 ABSTENTIONS et 6 voix POUR, le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire pour l'exécution de la présente décision.**

### **15. Elections législatives : Bureau et permanences**

#### **- Organisation du Bureau pour le dimanche 11 juin et le dimanche 18 juin 2017 :**

Président : Michel PAVARD

Secrétaire : Mme LANGLAIS

Assesseurs : Mme MOREAU-TONNELIER et M. BLANCHET

#### **- Organisation des permanences :**

##### **Le dimanche 11 juin**

8h00 - 10h30 M. DESPRES - M. PAVARD - M. LENFANT

10h30 - 13h00 Mme PROVOTS - M. BLANCHET - Mme LANGLAIS

13h00 - 15h30 M. PAVARD - M. LENFANT - M. VIVIER

15h30 - 18h00 Mme MOREAU-TONNELIER - M. THORETON - Mme LIEBLE

##### **Le dimanche 18 juin**

8h00 - 10h30 Mme RACAPE - M. PAVARD - M. LEFEUVRE

10h30 - 13h00 Mme PROVOTS - M. DEGOULET - Mme LANGLAIS

13h00 - 15h30 M. DESPRES - M. BLANCHET - M. THORETON

15h30 - 18h00 Mme MOREAU-TONNELIER - M. VIVIER - M. LENFANT



## 16. Motion contre le projet d'horaires TER

### Délibération n°1004201718

- Considérant les projets de nouveaux horaires de circulation des Transports Express Régionaux (TER) qui doivent entrer en vigueur à compter de juillet 2017 et qui se traduiraient par des temps de trajet allongés,
- Rappelant que la ligne TER 21 Le Mans-Angers-Nantes est très fréquentée par les étudiants, collégiens et salariés, pour se rendre soit dans leur établissement, soit à leur travail,
- Considérant qu'il est essentiel de garantir des arrivées compatibles avec les horaires d'embauche et de débauche des salariés et étudiants, ainsi que des délais de trajet raisonnables,
- Rappelant la nécessité de limiter les déplacements en voiture et d'encourager les transports collectifs non polluants, inscrite dans des préconisations formulées lors du Grenelle de l'environnement,
- Rappelant la forte mobilisation des Associations d'usagers, et des Elus locaux sur ce dossier,

Après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,**

- **Proteste** contre la mise en œuvre des nouveaux horaires de circulation des Transports Express Régionaux (TER) qui doivent entrer en vigueur à compter de juillet 2017,
- **Soutient** l'action du Collectif des usagers des voyageurs de la ligne 21,
- **Dénonce** les horaires inadaptés pour les étudiants, collégiens et salariés,
- **Demande au Conseil régional et à la SNCF d'appliquer une grille horaires en adéquation avec les besoins des usagers.**

## 17. Convention d'occupation domaniale de répéteurs

### Délibération n°1004201719

Dans le cadre de la mise en place de la télé-relève des compteurs d'eau potable, un équipement technique est nécessaire pour le bon fonctionnement du système, à savoir la pose de répéteurs.

Cette installation de répéteurs nécessite la signature d'une convention d'occupation domaniale entre la société M20 et la commune.

**A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.**

## 18. Commissions communautaires

- **Conseil communautaire.** M. DEGOULET fait un compte-rendu du Conseil communautaire du 30 mars 2017. Les élus ont décidé de ne pas augmenter les taux des



impôts directs, mais cette année encore le budget a été complexe à équilibrer. Il sera difficile de poursuivre ainsi. Il indique aussi au Conseil municipal que le Conseil communautaire a refusé de mettre au budget les crédits nécessaires pour résorber la liste d'attente à l'école de Musique. La commune de La Suze-sur-Sarthe souhaite le transfert de la piscine à la Communauté de Communes.

- **Commission « Environnement ».** Mme MOREAU-TONNELIER fait un compte-rendu de la dernière commission. La déchetterie de Guécélard doit être adaptée, notamment en ce qui concerne la sécurité et les produits toxiques. Des aménagements en bois seront installés pour les bacs à roulettes en campagne dans une commune du Val de Sarthe à titre expérimental. Enfin, Mme MOREAU-TONNELIER informe du retard pris par le transfert du cycle de l'eau.

- **Association Culturelle Cantonale.** Le rallye de l'ACC aura lieu le 14 mai. Des flyers seront distribués avec le prochain flash.

## 19. Commissions communales

- Commission « Travaux » le lundi 24 avril à 20h à la Mairie (calendrier des travaux 2017, trottoirs route de La Suze)
- Commission « Finances » : mercredi 10 mai à 18h (mise en place du RIFSEEP)
- Réunion pour les festivités 2018 et l'organisation du 14 juillet : mercredi 17 mai à 20h à la petite Salle des Fêtes
- Réunion de préparation de la Fête de la musique : 31 mai 2017

### Questions diverses

- **Cérémonie du 8 mai.** Messe à 10 heures à Chemiré le Gaudin, Défilé à 11h15, suivi d'un vin d'honneur.

- **Prêt de la Salle des Fêtes à titre gracieux pour un repas paroissial en 2018.** Le Conseil municipal donne son accord.

- **Rapport d'activités 2016 du Pays Vallée de la Sarthe.** Le rapport a été transféré aux élus qui ont pu en prendre connaissance.

- **Election présidentielle.** M. Le Maire indique n'avoir parrainé aucun candidat.

La séance est levée à 23h00.

### Récapitulatif des délibérations du Conseil municipal en date du 10 avril 2017 :

- *Délibération n° 1004201701 : taux des taxes communales 2017*
- *Délibération n° 1004201702 : budget assainissement 2017*
- *Délibération n° 1004201703 : budget commune 2017*
- *Délibération n° 1004201704 : budget lotissement des trois chênes 2017*
- *Délibération n° 1004201705 : subventions aux associations*
- *Délibération n° 1004201706 : tarifs communaux salle des fêtes*

- Délibération n° 1004201707 : tarifs communaux périscolaire
- Délibération n° 1004201708 : tarifs communaux cantine
- Délibération n° 1004201709 : tarifs communaux cimetièrè
- Délibération n° 1004201710 : Indemnités des élus
- Délibération n°1004201711 : Admission en non-valeur
- Délibération n°1004201712 : Dépenses d'investissement
- Délibération n°1004201713 : Requalification du centre-bourg : Avis du Conseil Municipal sur l'étude exploratoire du CAUE.
- Délibération n°100420114 : Convention CAUE
- Délibération n°1004201715 : Recrutement d'un adjoint d'animation pour un remplacement
- Délibération n°1004201716 : Adhésion à l'association des Maires de la Sarthe
- Délibération n°1004201717 : Adhésion à l'association des Maires ruraux de la Sarthe
- Délibération n°1004201718 : Projet nouveaux horaires TER
- Délibération n°1004201719 : Convention d'occupation domaniale de répéteurs

**SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 10 avril 2017 :**

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Mickaël DESPRES
M. Roland BLANCHET	Mme Isabelle LANGLAIS	M. Armand LEFEUVRE	M. Marcel LENFANT
Mme Amandine LIEBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Renée RACAPE	M. Franck THORETON
<b>Absente</b>			<b>Absent excusé</b>
M. Bertrand VIVIER			
<b>Absent excusé</b>			